



February 20, 2015

## ***INDUSTRY BULLETIN***

### **Levels of Aflatoxins in Imported Corn Exceeding Canadian Livestock Feed Regulatory Standard**

The Canadian Food Inspection Agency (CFIA) verifies that livestock feeds manufactured, sold and imported into Canada are safe, effective and are labelled appropriately. Safe and effective feeds contribute to the production and maintenance of healthy livestock and safe foods of animal origin.

High levels of aflatoxin have been detected in organic feed corn originating from India. Samples were found with as much as 20 times the permitted level of 20 ppb as defined in the *Feeds Regulations* (section 19(1)(i)). In addition, visible mould and insect infestation was noted. The importation of corn or other feed ingredients containing levels of aflatoxin in excess of 20 ppb and/or deemed to be musty, mouldy or damaged from heat or any other cause that would render the feed unfit or unsafe for feeding, is a contravention of the *Feeds Regulations* (i.e., section 19(1)(i) and 19(1)(c) respectively).

Imported corn destined for livestock feeds must comply with the regulatory standards as specified in the *Feeds Regulations*. Importers, purchasers, feed manufacturers and livestock producers are encouraged to request further information from their suppliers regarding the source of any corn and contaminant specifications of any ingredients they are purchasing.

Aflatoxin is a type of mycotoxin produced by the fungus *Aspergillus flavus*, which grows on seeds and plants. Aflatoxins can cause serious health effects. They are potent toxins which are toxigenic, carcinogenic, mutagenic, and teratogenic in various animal species. Symptoms of illness due to exposure to aflatoxins often depend on species, gender, age, stress level, and reproductive and health status of the animal. Aflatoxin from feed is readily transferred to milk and other animal products, and as such could present a food safety issue. Aflatoxin is a highly stable toxin, and is resistant to heat, cold and light.

Blending to dilute aflatoxin levels is not permitted in Canada. Some concerns associated with blending are:

- safety issues associated with chronic increased exposure to aflatoxins;
- hot spots; and
- potential increase of aflatoxin levels during storage.

If you have any questions, please do not hesitate to contact the Animal Feed Division at the following e-mail address: [AFD-DAA@inspection.gc.ca](mailto:AFD-DAA@inspection.gc.ca) or Annie Savoie by telephone at 613-773-7510.

Animal Feed Division



Le 20 février, 2015

## ***BULLETIN À L'INDUSTRIE***

### **Niveaux élevés d'aflatoxine dans du maïs importé excédant le standard réglementaire pour les aliments du bétail**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments vérifie que les aliments du bétail fabriqués et vendus au Canada ou importés, sont salubres, efficaces et bien étiquetés. Des aliments salubres et efficaces assurent la production et la santé du cheptel et la salubrité des aliments d'origine animale.

Des niveaux élevés d'aflatoxine ont été détectés dans du maïs biologique importé d'Inde destiné pour l'alimentation du bétail. Certains échantillons contiennent des concentrations qui sont 20 fois plus élevées que le niveau permis de 20 parties par milliard aux termes du sous-alinéa 19(1)(i) du *Règlement sur les aliments du bétail*. De plus, certains envois montraient des traces visibles de moisissures et des infestations d'insectes. L'importation de maïs ou d'autres ingrédients d'aliments pour animaux qui contiennent des concentrations d'aflatoxines de plus de 20 parties par milliard et/ou qui ont été déterminés contenir des moisissures ou des avaries causées par la chaleur ou par un autre agent qui pourraient rendre l'aliment impropre à la consommation, ou dangereux pour la consommation dans les proportions couramment utilisées constitue une contravention au *Règlement sur les aliments du bétail* (c.-à-d. section 19(1)(i) and 19(1)(c) respectivement).

Le maïs importé qui est destiné à l'alimentation du bétail doit être conforme avec les standards réglementaires comme spécifiés dans le *Règlement sur les aliments du bétail*. Les importateurs, acheteurs, fabricants d'aliments du bétail ainsi que les producteurs d'animaux d'élevage sont encouragés de demander de l'information supplémentaire auprès de leurs fournisseurs concernant la source de leur maïs et les spécifications de contaminants pour tous ingrédients qu'ils achètent.

Les aflatoxines sont un groupe de mycotoxines produites par le champignon *Aspergillus flavus*, qui pousse sur les semences et les plantes. Les aflatoxines peuvent causer de sérieux problème au niveau de la santé. Elles sont des toxines puissantes qui ont de nombreux effets biologiques. Elles sont toxigènes, cancérigènes, mutagènes et tératogéniques chez diverses espèces animales. Les symptômes de la maladie suite à une exposition à l'aflatoxine varient selon l'espèce, le sexe, l'âge, le niveau de stress, l'état de reproduction et l'état de santé de l'animal. Les aflatoxines issues des aliments pour le bétail peuvent être facilement transférées au lait et à d'autres produits d'origine animale, ce qui pourrait causer un enjeu de salubrité des aliments. Les aflatoxines sont des toxines de nature très stable et sont résistantes à la chaleur, au froid et à la lumière.

Les mélanges (ou "blending") pour diluer le niveau d'aflatoxine ne sont pas autorisés au Canada. Voici quelques-unes des préoccupations associées aux mélanges :

- problèmes de sécurité sanitaires découlant d'une exposition chronique accrue aux aflatoxines;
- points chauds;
- possibilité d'augmentation des concentrations d'aflatoxine durant l'entreposage.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la Division des aliments pour animaux à l'adresse suivante : [AFD-DAA@inspection.gc.ca](mailto:AFD-DAA@inspection.gc.ca) ou Annie Savoie par téléphone au 613-773-7510.

Division des aliments pour animaux